



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

05/02/2014

COMMISSION FÉDÉRALE DES OFFICIELS

COUPE DE FRANCE - 1/16^e : CHALON / ASVEL : MATCH A REJOUER

Suite aux différentes réclamations déposées par le club de l'Elan Chalon en 1/16^e de finale de la Coupe de France face à l'ASVEL le mardi 28 janvier dernier, la Commission Fédérale des Officiels s'est réunie mardi 4 février et a pris les décisions suivantes.

En 1/16^e de finale de la Coupe de France masculine, le club de l'ASVEL Lyon Villeurbanne avait emporté, après prolongation, sur le parquet de l'Elan Chalon sur Saône, la rencontre sur le score de 77 à 76.

Pendant la rencontre et à l'issue de celle-ci, le club de l'Elan Chalon avait posé plusieurs réclamations.

La Commission Fédérale des Officiels a étudié les trois réclamations de manière séparée.

Les réclamations portant sur le lancer-franc à refaire et sur l'arrêt de jeu pour refaire un lacet ont été rejetées.

En revanche, à la lecture des rapports des officiels, la Commission Fédérale des Officiels a retenu la réclamation portant sur la fin du temps de jeu réglementaire et considéré que le match n'avait pas eu sa durée légale. La rencontre de 1/16^e de finale Chalon / Asvel devra donc être rejouée.

La date de cette rencontre sera officialisée par la Commission Sportive de la FFBB.

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel de la FFBB, dans les dix jours, conformément aux dispositions de l'article 908 et suivants des règlements généraux FFBB.

Service de Presse FFBB

117 rue du Château des Rentiers - BP 403 - 75626 Paris Cedex 13 (FRANCE)

presse@ffbb.com - Fax : +33 (0)1.53.94.26.85 - www.ffbb.com

facebook.com/ffbasketball - twitter.com/ffbasketball - dailymotion.com/ffbb - youtube.com/francebasketball